



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte



17029018

Déposé / Reçu le

9 FEV. 2017

 au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0840.171.636

Dénomination

(en entier) : Association of European Airlines

(en abrégé) : AEA

Forme juridique : Association Internationale Sans But Lucratif

Siège : Avenue Louise 350, 1050 Bruxelles

Objet de l'acte : Dissolution - Mise en liquidation - Nomination des liquidateurs

L'assemblée des présidents tenue le 22 novembre 2016 a décidé de dissoudre AEA AISBL.

Extrait des décisions prises par l'assemblée des présidents par voie de communication électronique (e-mail) conformément à l'article 8, k) des statuts, telles qu'adoptées le 17 janvier 2017:

"Nomination de M. Alexander Hansebout et de M. Bart Heynickx, élisant domicile au cabinet d'avocats ALTIUS CVBA, avenue du Port 86C, bte 414, 1000 Bruxelles, en tant que liquidateurs d'AEA. Dans leur fonction de liquidateur, M. Hansebout et M. Heynickx auront les pouvoirs les plus étendus pour accomplir et exécuter tous les actes nécessaires ou utiles en vue la dissolution et liquidation d'AEA. En outre, dans le cadre de cette liquidation, AEA sera valablement représentée vis-à-vis des tiers et en justice par M. Hansebout et M. Heynickx, chacun agissant individuellement.

Procuration spéciale

Octroi d'une procuration spéciale à M. Alexander Hansebout et M. Bart Heynickx, agissant en tant que liquidateurs, afin d'assurer toutes les formalités auprès du greffe du tribunal de commerce, en ce compris, mais sans limitation à, la signature et le dépôt des formulaires de publication nécessaires pour la publication de la décision de dissolution et de liquidation d'AEA ainsi que des présentes décisions, aux Annexes au Moniteur belge et pour la modification de l'immatriculation de l'association à la Banque-Carrefour des Entreprises.

Fin du mandat de la personne chargée de la gestion journalière

Prise de connaissance de la fin du mandat de M. Athar Husain Khan, domicilié à Oud Gasthuisstraat 22, 3080 Tervuren, en tant que personne chargée de la gestion journalière d'AEA au 31 décembre 2016."

Pour extrait analytique,

 Bart Heynickx
Liquidateur et mandataire spécial

 Alexander Hansebout
Liquidateur et mandataire spécial

Déposé en même temps:

- Procès-verbal de l'assemblée des présidents tenue le 22 novembre 2016; et
- Extrait des décisions prises par l'assemblée des présidents par voie de communication électronique (e-mail) conformément à l'article 8, k) des statuts, telles qu'adoptées le 17 janvier 2017.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/02/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature